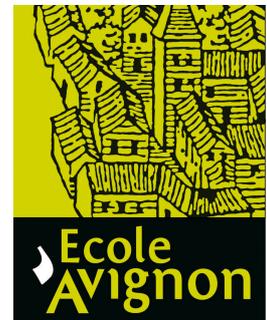




Parc national
des Cévennes



Communiqué de presse

Le 9 septembre 2019

Le Parc national des Cévennes et L'École d'Avignon unissent leurs compétences en faveur du patrimoine bâti

Vendredi 6 septembre, l'établissement public du Parc national et le Centre de Ressources pour la Réhabilitation du patrimoine architectural dit l'École d'Avignon, ont signé une convention de partenariat *« afin de mettre en corrélation nos compétences pour mener à bien des projets pédagogiques et techniques »*, selon Christine Vignon, co-directrice de l'École d'Avignon.

Après avoir noué des partenariats avec l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM), le Parc national des Cévennes a souhaité grâce à cette collaboration avec l'École d'Avignon, *« élargir l'éventail de ses partenaires afin de faire connaître les problématiques de notre territoire aux futurs professionnels »*, a expliqué Eric Dessoliers, responsable du pôle architecture, urbanisme et paysages au Parc national.

Ainsi, l'établissement public du Parc accueillera des stagiaires de l'École d'Avignon et mettra en place des chantiers-école. Quant à l'École d'Avignon, elle pourra réaliser des expertises techniques sur le territoire du Parc et proposera des formations professionnelles pour les agents de l'établissement public.

L'École d'Avignon

Depuis 35 ans, l'École d'Avignon agit au cœur de la filière réhabilitation. Elle est passée d'un centre de formation à un centre de ressources pour la réhabilitation du patrimoine architectural. Elle articule une série de prestations visant toutes à apporter un service d'accompagnement aux trois grandes catégories d'acteurs : la maîtrise d'ouvrage, privée comme publique, la maîtrise d'œuvre, le secteur de l'exécution au niveau national et international.

Le Parc national des Cévennes

L'établissement public du Parc national des Cévennes agit au quotidien pour la préservation du patrimoine bâti, notamment en cœur de Parc. A travers les conseils et expertises délivrés par ses agents, à travers ses missions régaliennes d'instruction des demandes d'autorisation des travaux, il permet la rénovation et parfois l'extension du bâti dans le respect des savoir-faire, des volumes et des qualités existantes.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 - GSM : 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières